

COMPTE RENDU CSEE

22 octobre 2024 à Niort

Lecture d'une motion



Motion des élus du CSE E Nouvelle Aquitaine du 22/10/2024

Les élus vous font part de leur mécontentement, nous réclamons la convocation d'un Comité Social et Économique Extraordinaire, en présentiel, pour discuter de plusieurs points cruciaux qui ne sont plus à l'ordre du jour du CSEE d'aujourd'hui.

En effet l'ordre du jour a été tronqué de 7 questions.

Pour mémoire, en cas de désaccord, aucun ordre du jour ne peut être arrêté et c'est le tribunal qui devra trancher le litige.

Points à l'ordre du jour :

1. Présentation de la liste rédigée par Ludovic Crépin des travaux réalisés, des projets. Quels critères de priorités ?
2. Situation financière de l'AFPA NA à fin septembre
3. Obligation par l'employeur de protection de ses salariés : pourquoi ne sanctionne-t-on pas ? que fait-on pour sécuriser les salariés dans leur santé physique et mentale ? quelles actions concrètes sont mises en œuvre sur le terrain ?
4. CET : un relevé annuel est obligatoire : le salarié ne le reçoit plus alors que l'avenant de l'accord CET du 26/03/2007 stipule : « art.9 point 8.1 durée, rythmes et limites et point 8.2 information du salarié sur état de compte épargne temps ». Pourquoi n'est-il plus transmis ? sera-t-il envoyé en 2024 et à quelle date ?
5. Point des mandats ou contrats en cours pour sous-traitance prestation de formation : dans quels centres ? dates effectives ?
6. Liste des conventions avec les partenaires de village des solutions par centres
7. Point sur la moyenne des enquêtes de satisfaction par GRN et par Centre de janvier à septembre. Pourquoi les formateurs n'ont-ils pas accès aux verbatims ? Les enquêtes de satisfaction sont-elles systématiquement transmises aux formateurs

Nous considérons que la tenue d'un CSE Extraordinaire est essentielle pour garantir un dialogue constructif et permettre une prise en charge adéquate des préoccupations des salariés. Pour ce faire nous vous proposons deux dates à savoir les 24 ou 29/10/2024.

Dans le cas contraire, nous prendrons acte qu'il s'agit d'un délit d'entrave.

Les délégations syndicales du CSEE Afpa nouvelle Aquitaine,



Le DRH est extrêmement surpris et le DR demande une suspension de séance.

9h40 reprise, le DRH déclare que l'ODJ a été signé par la secrétaire du CSEE en concertation avec les OS. La direction a reçu l'ODJ le lundi 14 octobre en fin de matinée pour des réponses qui ont été envoyées le jeudi. Donc très peu de temps pour fournir les infos demandées et de faire travailler les collègues. Le DRH ne souhaite pas faire des réponses de 3 lignes sur chaque sujet ! Les comptes pour la situation financière ne sont pas arrêtés donc on ne peut pas intervenir sur ce point. Pour la Direction, en termes de délit d'entrave on n'est pas sur des infos consultations obligatoires, alors cela étant la direction a jugé les questions essentielles à conserver. Le DRH prend en compte la motion mais il nous demande de la reconsidérer.

C'est notre tour de demander une interruption de séance.

A l'unanimité des présents, la motion est maintenue la discussion est ouverte pour fixer la date de ce CSEE Extraordinaire. **Le rapport de force est entamé !**

Reprise de séance à 10H10, le DR est en désaccord et il part du principe que l'ODJ signé reste valide. Donc ce CSEE Extra doit être convoqué dans un délai de 3 jours et la Direction refuse les dates proposées par les élus. Il ne reste que 2 solutions soit on reste sur le principe juridique et on va au tribunal, soit on a le dialogue social et il nous propose une date.

Le DRH déclare que « l'Odj est quelque chose qui ne peut pas être fait conjointement en Nouvelle Aquitaine ». La Direction persiste à dire que l'ODJ a été signé par la secrétaire.

🎯 **Approbation du PV du CSEE du 16 juillet 2024**

CGT, CFDT et FO s'abstiennent, la CFE approuve. Le PV est approuvé

🎯 **Informations du président**

Villages solution

Inauguration du village des solutions d'Angoulême le 19 septembre 2024 avec un consortium d'acteurs concernant le logement, la santé, la parentalité et le numérique. A savoir la CPAM, la CAF, Charente Habitat, Orange numérique etc...

Les labellisations : Bayonne, Limoges et Pau

Labellisations en cours : Rochefort et Niort

Bientôt les centres de Guéret et Périgueux et à venir Brive, Agen, Châtelleraut et Bordeaux

JPO de décembre

Organisation d'une JPO solidaire le 6 décembre 2024. **(Encore un vendredi !)**

Les rencontres :

Les rendez-vous avec les Comités Territoriaux de l'Emploi et CDE se sont tenus. Le CREFOP sera maintenu dans notre région. L'Afpa travaille sur les rencontres des OPCO avec lesquels nous travaillons. Participation prochaine à la semaine du bâtiment et de l'industrie en novembre.

Les Trophées :

Trophée de la reconversion avec la remise d'un trophée à un ancien stagiaire de l'Afpa de Brive qui a ouvert un restaurant en Occitanie.

« Le trophée pour elle » va se faire et la constitution du jury est en cours

Situation :

Promo 16-18 : La barre des 1 million est dépassée

Prépa-Compétences : aujourd'hui 3 500 pour un objectif 2024 de 4 100 personnes

Dispositif Socle : 3 dossiers déposés, 1 gagné en Creuse et 2 perdus en Haute Vienne et Corrèze.

Appel à projet par les Deets, l'Afpa a répondu à 8 sur 12 partenariats avec des structures avec lesquelles nous ne sommes pas habitués à travailler.

Au 17 octobre 2024, on dénombre 3 967 stagiaires dans nos centres.

🎯 Directeur de la Sécurité national : tous salariés élus devaient avoir accès au Matcha sécurité

Cette semaine, tous les élus et RP en ayant fait la demande ont reçu une réponse négative. Pourquoi ce changement ? Comment sont mis à disposition les documents ?

Confirmation par le DRH que seuls les membres de la CSSCTE peuvent consulter le PAPRACT et s'ils rencontrent des difficultés il faut qu'ils fassent remonter lui faire l'information. L'idéal serait qu'une liste soit établie et envoyée par mail avant la CSSCTE de novembre.

🎯 Revue de casernement

Revue de casernement : Qui fait quoi ? comment ? quelle protection par la loi ?

Le mode opératoire est toujours le même, à savoir que la liste actualisée LHEA des stagiaires hébergés sert de base. En effet, l'équipe locale (RGS, ASE, équipe entretien et éventuellement agent de sécurité si nécessaire) procède à une visite dans toutes les chambres. Si une chambre est occupée alors qu'elle ne l'est pas sur la liste, il faut une vérification et si cela se confirme, on sait qu'on a affaire à un squatteur.

Ces revues de casernement ont vocation à être faites régulièrement.

Qu'est-ce que la Direction entend par régulièrement ? La CGT alerte car il y a beaucoup de flux d'entrées et sorties, donc si on veut être efficace il faut les faire souvent.

🎯 Suivi des ventes des pavillons de direction dans les centres, et point sur le SPSI v2

Le travail sur une autre version que le Centre Unique Girondin se fait sans faire appel à nouveau à un cabinet mais en se servant des informations récoltées par l'ancien cabinet (qui nous avait coûté cher). A la question « Est-ce qu'on vendrait les centres bordelais pour prendre une location ? », la réponse du DR est NON.

BEGLES - Ferdinand Buisson	en attente expertise Quadral
BOULAZAC - Ambroise Croizat	en attente déplacement transformateur
BRIVE LA GAILLARDE - Maurice Rollinat	en cours de commercialisation
EGLETONS - Sarran (pavillon)	traitement en attente
LIMOGES - Léonard Samié	VENDU le 30/07/2024
NIORT - Chantelauze	en cours de commercialisation
PAU - Bezet	projet de vente en stand by
ROCHEFORT - Bernadotte	offre d'achat acceptée - en attente signature promesse de vente
SAINT SULPICE LE GUERETOIS - Le Clocher	problématique accès au pavillon à traiter avant mise en commercialisation

Pour pouvoir vendre le pavillon de Périgueux, il faut réaliser un déplacement de transformateur mais cela nécessite un délai... Le pavillon de Pau est noté en standby mais la direction n'a pas d'information à nous communiquer si ce n'est que ce pavillon à destination d'être vendu comme tous les autres pavillons.

🎯 L'entretien des centres

Le contrat national pour les espaces verts est-il validé ? Sinon, les Directeurs de Centre ont-ils l'accord de la Direction Régionale pour chercher des partenaires locaux ?

Le marché a débuté en aout sauf pour le marché réservé a été déclaré infructueux uniquement pour Rochefort et Guéret qui pourront faire appel à des prestataires locaux.

Qu'en est-il du nouveau prestataire entretien des chaudières ? est-il nommé ? quand les premiers entretiens sont-ils prévus ? quelles dates de remise en route du chauffage ?

Le nouveau prestataire n'est toujours pas trouvé et un délai supplémentaire de 3 mois a été proposé à MTO pour continuer d'intervenir sur nos chaudières jusqu'au 17 janvier 2025. Actuellement 3 centres ont été redémarrés et aujourd'hui MTO a accepté la prolongation du contrat avec toutes les clauses...

La CGT souhaite que les salariés puissent avoir du chauffage pour travailler dans des conditions optimales

🎯 Suite de la situation de l'hébergement de Caudéran : squatteurs encore présents ?

A date, OUI les squatteurs ont été sortis et le DR dit que vendredi dernier une grosse opération a été menée, il a été mis en place 2 vigiles : 1 le soir et 1 la journée. Un système de badges est en cours de mise en route.

🎯 Désignation RP Agen et Brive

Agen

Candidature CALMEIL Bertrand

La CGT félicite Bertrand CALMEIL élu RP à l'unanimité des votants (12 voix)

Brive

Candidatures FARNIER Philippe et TOURY Romain

FARNIER Philippe : 1 voix - TOURY Romain : 8 voix 3 blancs

La CGT félicite Romain TOURY élu RP

🎯 Désignation de nouveaux membres et élus à la CSSCTE, CSEE et autres commissions

Remplacement de Mr ROCH en commission économique et CSSCTE

Nathalie ABDHALA pour la commission économique

Marion LESUEUR pour la CSSCTE

Remplacement de Mme GHEZALI en commission mobilité et CSSCTE

Sylvie GRACA en commission mobilité

Véronique SABOURIN en CSSCTE

Alain BARILLOT devient suppléant invité au CSEE

Remplacement de Mr BERNARD en CSSCTE

Sylvie GRACA

🎯 Présentation des travaux de Plein Sens sur la charge de travail

Présentation faite en CSEC la semaine dernière, mais le DRH vient juste de recevoir les éléments concernant la NA et il a été convenu de reporter ce point au prochain CSEE.

🎯 Information trimestrielle à fin septembre

Les effectifs et mouvements du personnel, CDI, CDD et alternants, intérim, prestataires et postes à pourvoir

10 CDI d'embauchés qui se répartissent en 2 CDIisations de CDD et 8 CDI en embauche directe. Une diminution régulière de -3 CDI et -2 CDD à chaque trimestre depuis le début de l'année 2024.

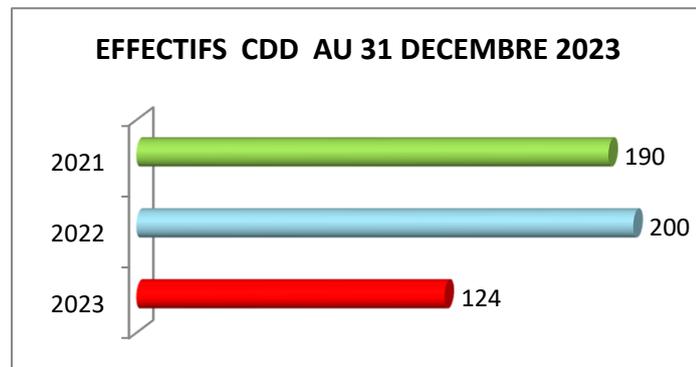
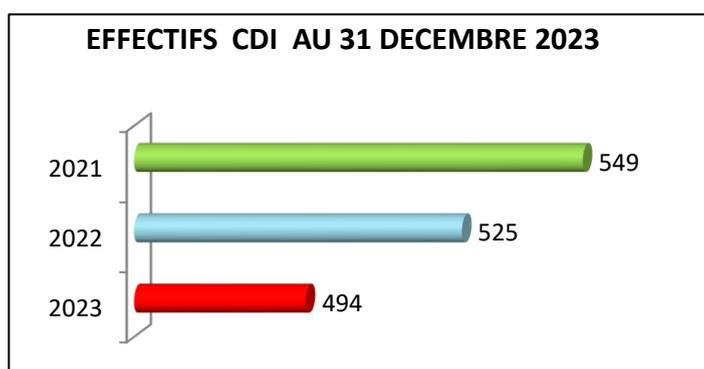
La CGT demande « est ce que nous allons revivre la même situation que l'année dernière où pour la plupart des lettres de mission en ingénierie n'a pas été renouvelée. Pire, les intéressés ont été prévenus juste avant les vacances de Noël ! »

Le DRH confirme qu'il y aura bien une étude de toutes les lettres de mission pour analyser le renouvellement ou pas. Mais effectivement, il assure qu'il fera en sorte que cette étude soit faite plus tôt et que les intéressés puissent être prévenus dans des temps corrects.

A ce jour il reste 15 à 17 annonces de CDI en recrutement en cours.

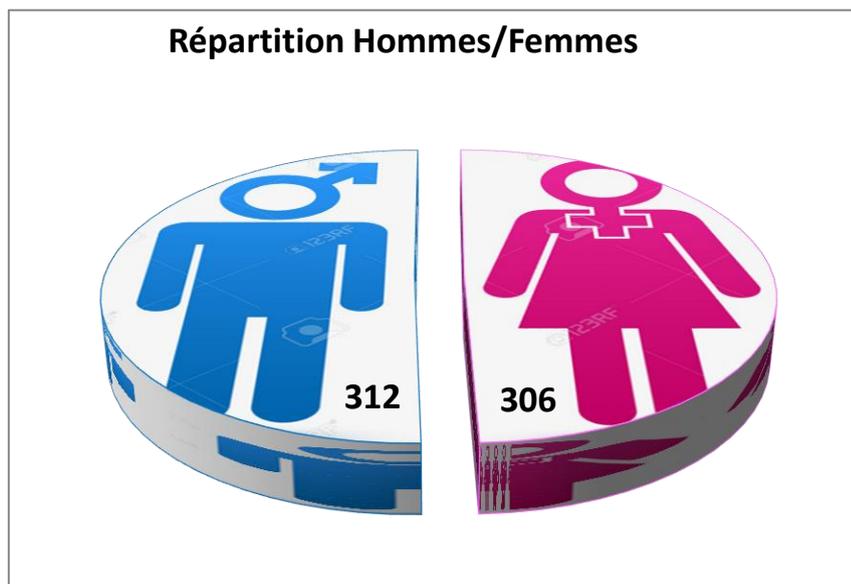
🎯 Information Bilan social 2023

Les effectifs CDI et CDD au 31 décembre 2023, on constate que les CDI ne cessent de diminuer (-24 en 2022 et - 31 en 2023) ainsi que les CDD pour cette année (-76) alors qu'ils avaient augmenté en 2022 (+10).



La CGT ne cesse de dénoncer la baisse des effectifs et les Troubles Psycho sociaux qui en découlent... La preuve est là !

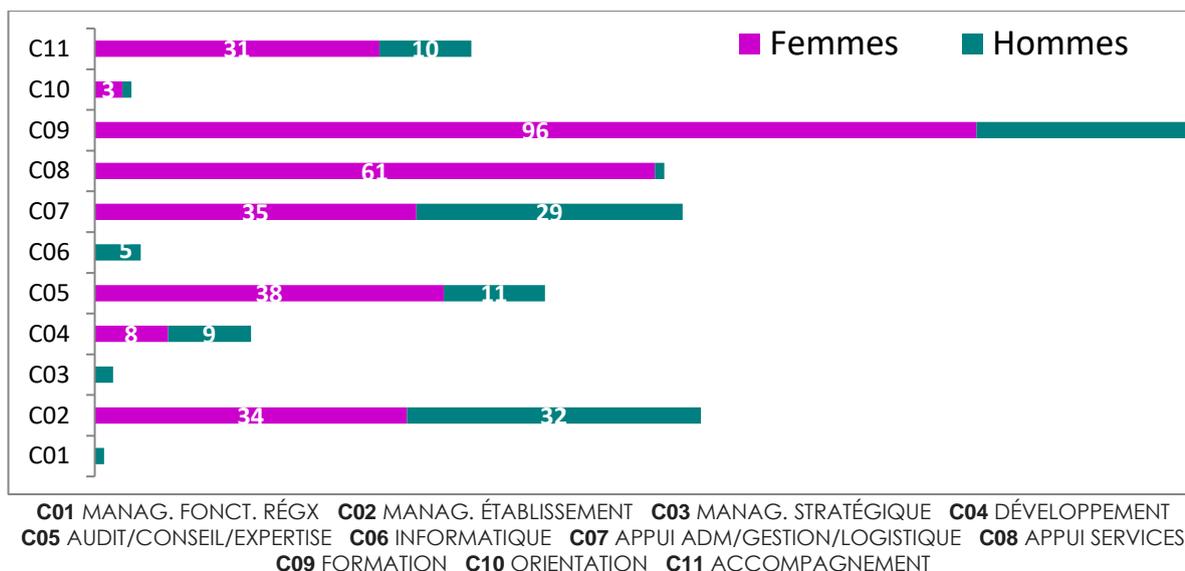
La répartition Hommes et Femmes fait apparaître une inversion par rapport à 2022, la majorité des salariés sont des hommes.



Le nombre de salariés en situation de handicap a fortement augmenté, il est passé à 108 en 2023 alors qu'il était de 98 en 2022 et 112 en 2021. C'est une nette amélioration.

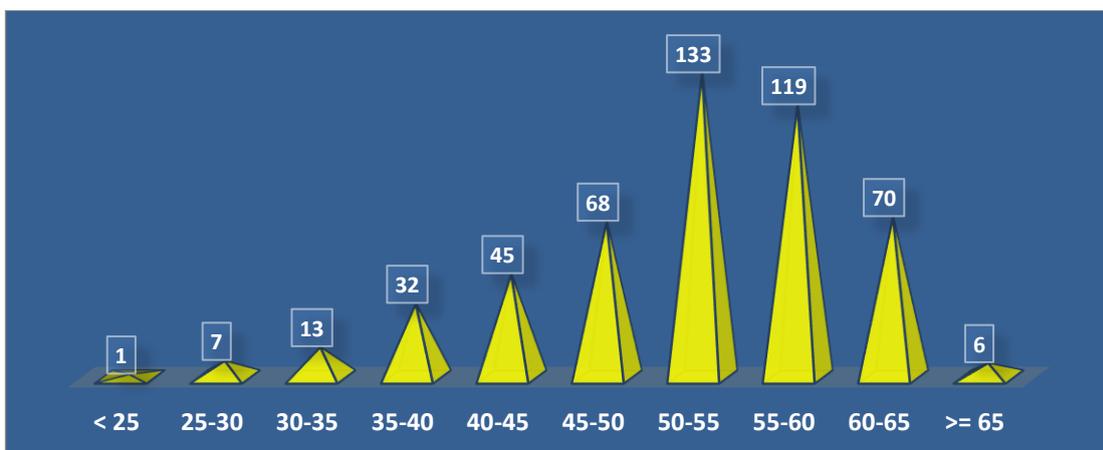
Travail à temps partiel : Le nombre de salariés à temps partiel est passé de 13 en 2022 à 18 en 2023 alors qu'ils étaient au nombre de 10 en 2021. On peut donc constater une augmentation régulière du travail partiel en Nouvelle Aquitaine.

La répartition Hommes et Femmes selon la catégorie d'emploi, on constate une large majorité de femmes dans les catégories C05, C08, C09 et C11

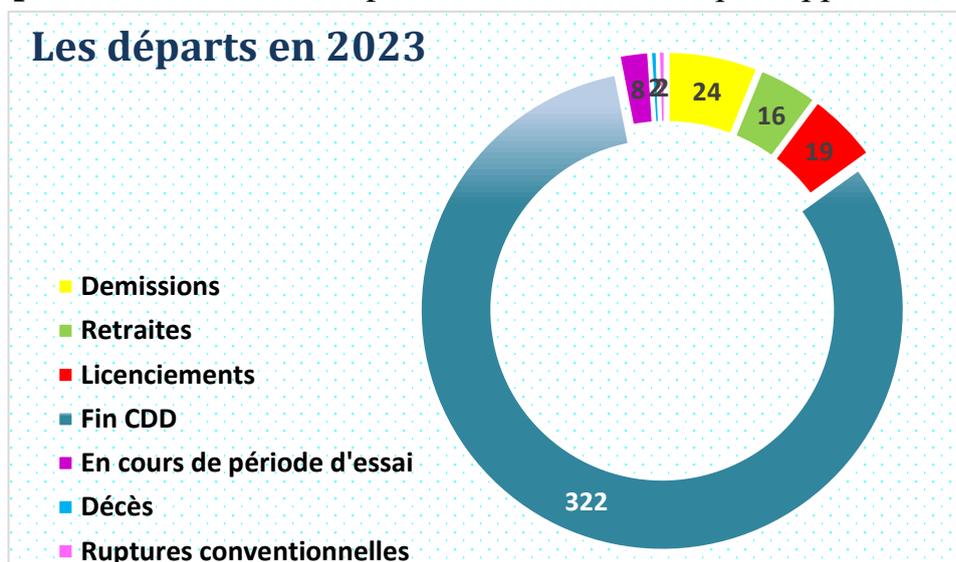


Les promotions en 2023 : sont de l'ordre de 36 dont majoritairement (29) des passages de formateur à formateur expert.

La répartition physiques CDI par tranche d'âge au 31 décembre 2023 met en évidence une majorité de CDI dans les tranches allant de 50 à 60 ans comme l'année dernière.



Les départs en 2023 : Une explosion de fin de CDD par rapport à l'année précédente



Le taux d'absentéisme a fortement augmenté depuis 2021, il est passé de 7,14% en 2021 à 9,21% en 2022 et en 2023 à 9.70%. **Il faut en rechercher les causes, peut-être dans le mal être que les salariés ressentent en corrélation avec la diminution drastique du nombre de salariés.**

Les rémunérations : la rémunération moyenne est passée de 3140 € en 2022 à 3251 € en 2023 soit une amélioration de + 111 € (due à la NAO). L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est surtout présent dans les catégories C02, C04 et C05, les hommes gagnent 24 € de plus que les femmes en 2023.

Accidents du travail : le nombre d'accidents du travail déclaré à la CPAM a fortement diminué de 45 à 24 entre 2022 et 2023.

🎯 Point l'utilisation du budget QVT

ETAT BUDGET QVT PAR CENTRE					
date MAJ : 16/10/2024					
CENTRE	MONTANT HT DEPENSE	MONTANT TTC DEPENSE	LIMITE MONTANT HT BUDGET	LIMITE MONTANT TTC BUDGET	RESIDU MONTANT TTC
PERIGUEUX	106,50 €	127,80 €	5 000,00 €	6 000,00 €	5 872,20 €
EGLETONS	4 363,98 €	5 236,78 €	5 000,00 €	6 000,00 €	763,22 €
BRIVE	3 718,70 €	4 462,44 €	5 000,00 €	6 000,00 €	1 537,56 €
ROCHEFORT	4 194,65 €	5 033,58 €	5 000,00 €	6 000,00 €	966,42 €
NIORT	4 168,33 €	5 002,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	998,00 €
ANGOULEME		1 400,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	4 600,00 €
LIMOGES 2 CENTRES	Consultations salariés et Devis en cours				
GUERET	1 062,00 €	1 274,40 €	5 000,00 €	6 000,00 €	4 725,60 €
BEGLES	net de taxes	2 499,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	3 501,00 €
PESSAC	En commande : 1499 euros TTC net de taxes				
CAUDERAN	En commande : 1499 euros TTC net de taxes				
DR	net de taxes	1 999,00 €			
AGEN	1 360,80 €	1 632,96 €	5 000,00 €	6 000,00 €	4 367,04 €
BAYONNE	Devis en cours et commandes passées				
PAU					
MONT DE MARSAN					

Eligibilité et nature des dépenses QVT :

Recommandé

Dans l'esprit et dans le périmètre de l'accord sur l'amélioration des conditions de travail et de la **qualité du travail**

- Matériel ergonomique: sièges hors prescription médicale ou situation de handicap et fauteuils, claviers, souris, repose pied, casques, support PC portable
- Formations: communication non-violente,
- Amélioration des éclairages, lampes de luminothérapie
- Conférences : sommeil, stress, ... (prestations)

Autorisé

Dans le périmètre de la **qualité de vie au travail**, convivialité, en lien avec les conditions de travail

- Sophrologie, yoga, gym, etc...
- Aménagement salle de pause: machine à café, tasses, bouilloires, ...
- Mobilier salle de pause/espace extérieur: mange-debout, tabouret haut, canapé, tables basses
- Activité de team-building ou de cohésion, Escape game

Non autorisé

Non compatible avec le budget tel que défini dans l'accord, concept de la QVT « gadget » qui ne prend pas en compte les conditions d'exercice du travail à proprement parler.

- Baby-foot, flipper, fléchette, etc...
- Repas, paniers repas ou soirée
- Consommables pour machine à café, carte d'utilisation de la machine à café, tisanes et thé
- Chocolats

La CGT regrette que certains centres (voir tableau ci-dessus) n'aient rien dépensé pour la Qualité de Vie au Travail. Nous incitons leurs salariés à contacter les RP afin de leur faire des propositions. Dépêchez-vous sinon le budget sera définitivement perdu.

Présentation des comptes du 2023

Présentation par le cabinet comptable en teams et vote pour approbation des élus

	Solde comptable au 31/12/2023	Dépenses Non Décaissées	Produits non encaissés	Solde bancaire au 31/12/2023
Compte courant CMSO - ASC	10 691,15	0,00	0,00	10 691,15
Compte courant CMSO - AEP	38 221,22	0,00	0,00	38 221,22
Livret Librissime - AEP	130 823,53	0,00	0,00	130 823,53
Livret CMSO - ASC	1 805,52	0,00	0,00	1 805,52

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

COMPTE DE RESULTAT ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES	2023	2022	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Participations des salariés	28 170,00	26 960,00	1 210,00	4,5%
Subventions d'exploitation reçues	154 555,02	130 896,55	23 658,47	18,1%
Subvention activités sociales	139 690,02	130 896,55	8 793,47	6,7%
Subvention exceptionnelle	14 865,00	0,00	14 865,00	0,0%
Autres transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,0%
Autres produits	0,00	16,00	-16,00	-100,0%
TOTAL (I)	182 725,02	157 872,55	24 852,47	15,7%
Charges d'exploitation				
Achats	156 626,43	108 049,59	48 576,84	45,0%
Cartes Cadeaux Adultes	92 423,34	43 209,14	49 214,20	113,9%
Cartes Cadeaux Enfants	9 003,09	10 135,75	-1 132,66	-11,2%
Chèques Vacances (ANCV)	55 200,00	54 704,70	495,30	0,9%
Variation de stocks	340,00	-740,00	1 080,00	-145,9%
Stocks de chèques Vacances (ANCV)	340,00	-740,00	1 080,00	-145,9%
Autres activités	84 048,57	85 081,45	-1 032,88	-1,2%
Activités des sites	50 680,43	51 839,99	-1 159,56	-2,2%
Participation aux activités du salarié	18 567,25	17 613,19	954,06	5,4%
Participation aux activités de enfants	14 800,89	15 628,27	-827,38	-5,3%
Autres achats et charges externes	1 695,60	2 776,12	-1 080,52	-38,9%
Frais de déplacements	0,00	2 730,35	-2 730,35	-100,0%
Frais de gestion chèques cadeaux et ANCV	1 695,60	0,00	1 695,60	0,0%
Frais télécommunications postaux	0,00	45,77	-45,77	-100,0%
Frais et services bancaires	0,00	0,00	0,00	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,0%
Salaires et traitements	0,00	0,00	0,00	0,0%
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,0%
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL (II)	242 710,60	195 167,16	47 543,44	24,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)	-59 985,58	-37 294,61	-22 690,97	60,8%
Produits financiers	1 557,65	966,37	591,28	61,2%
TOTAL (IV)	1 557,65	966,37	591,28	61,2%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL (V)	0,00	0,00	0,00	0,0%
RESULTAT FINANCIER (VI = IV - V)	1 557,65	966,37	591,28	61,2%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (VII = III + VI)	-58 427,93	-36 328,24	-22 099,69	60,8%
Produits exceptionnels	0,00	2 469,60	-2 469,60	-100,0%
TOTAL (VIII)	0,00	2 469,60	-2 469,60	-100,0%
Charges exceptionnelles	690,00	169,14	520,86	307,9%
TOTAL (IX)	690,00	169,14	520,86	307,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VIII - IX)	-690,00	2 300,46	-2 990,46	-130,0%
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	184 282,67	161 308,52	22 974,15	14,2%
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX)	243 400,60	195 336,30	48 064,30	24,6%
Excédent ou Déficit (total des produits - total des charges)	-59 117,93	-34 027,78	-25 090,15	73,7%

Les achats consommés des activités sociales et culturelles (156.626,43 €) comprennent :

- + 92.423,34 € pour les chèques cadeaux Noël distribués aux salariés ;
- + 9.003,09 € pour les chèques cadeaux Noël distribués aux enfants des salariés ;
- + 55.200,00 € pour les chèques vacances hors commissions.
- + des activités au sein de chaque site comme des sorties bowling, des repas ou des soirées pour un montant total de 50.680,43 € et réparties ainsi :

Agen	Angoulême	Bayonne	Brive	Bordeaux	Châtelleraut
1 390,80	881,10	4 041,70	1 865,00	14 733,56	6 566,65

Egletons	Guéret	Limoges	Le Vigeant	Périgueux	Rochefort	Total
3 568,52	384,00	11 450,70	896,00	2 462,90	2 439,50	50 680,43

- + des participations au titre de l'enveloppe individuelle :
 - o 18.567,25 € pour la participation aux activités des salariés ;
 - o 14.800,89 € pour la participation aux activités des enfants de salariés.

En moyenne, le comité a participé à hauteur de 166,23 € par salarié bénéficiaire pour les chèques cadeaux adultes, 34,10 € pour les chèques cadeaux enfants, etc.

L'exercice clos au 31 décembre 2023 de la section des activités sociales et culturelles du CSEE se solde par un déficit de 59.117,93 €.

Vote de l'approbation des comptes par délégation :

La CGT s'abstient, FO, CFDT et CFE approuvent.

Vote du transfert de 10% des AEP vers les ASC d'un montant de 3 298 €

FO, CGT, CFDT et CFE sont favorables.

Vote du bilan ASC et AEP 2023

CGT s'abstient, FO, CFDT et CFE approuvent.

Aujourd'hui il n'y a plus de critères d'ancienneté pour bénéficier des ASC, à l'Afpa on dénombre beaucoup de CDD donc on a eu plus de dépenses. **La CGT demande que la commission des ASC soit réunie afin de prendre une décision sur le montant du chèque attribué à la fin de l'année.**

🕒 Point situation du budget ASC 2024 à date

Il reste 65 350 € au budget individuel des salariés, Plusieurs centres n'ont rien dépensé en budget collectif des salariés. **Il faut donc inciter les relais ASC à faire des activités collectives.**

🕒 Consultation du dossier numérique personnel du salarié

Est-il envoyé au salarié dans son intégralité lorsqu'il en fait la demande ? ou est-il consultable sur place ?

Pour la consultation du dossier numérique, la demande doit être faite auprès des Assistantes de Direction Ressources Humaines. Elle s'effectue en présence d'un personnel RH.

Des demandes de duplicatas de documents peuvent être faites. Si jamais vous n'avez pas opté pour mypeoledoc et que vous avez besoin d'un bulletin de paie (perdu), vous pourrez contacter votre ARH pour qu'elle en fasse la demande.

Il n'y a pas d'envoi intégral du dossier. Les dossiers du personnel ont été scannés et ils sont stockés à Metz par le CNA (Centre National des Archives).

🎯 Télétravail

Pourquoi des différences de traitement entre les salariés ?

Le DRH nous incite à relire l'accord concernant le télétravail, les critères y sont écrits et donc appliqués... Dans cet accord personne n'est exclus et pas de télétravail à plein temps. **Pourtant sur le terrain, on observe bien des différences !** Pour ce faire les demandes 2025 seront étudiées afin de vérifier que les règles soient respectées. La Direction pourra étudier les situations particulières.

🎯 Rapprochement de certains centres

Lors de la présentation du rapport Sextant en CSEC, il a été évoqué le rapprochement de certains centres dont ceux de Bordeaux. Où en sommes-nous ? D'autres centres de Nouvelle Aquitaine sont-ils concernés ?

Le sujet est toujours d'actualité pour Bordeaux mais en cours de réflexion. Et non aucun autre centre de la région NA n'est concerné.

🎯 IRVE de Neo Terra 3

Vous deviez vérifier le contenu du module IRVE de Neo Terra 3 : quelle réponse pouvez-vous nous apporter ?

La direction nous dit qu'il ne s'agit que d'un contenu pédagogique et que les formateurs n'ont pas à faire la partie pratique qui a eu un NO GO.

La CGT demande que cette partie-là dans NEO TERRA soit supprimée afin que les formateurs EEB ne soient plus concernés.

🎯 JPO septembre

2039 inscrits et 1700 visiteurs : combien de dossiers traités à date, combien de personnes entrées en formation ? apprentissage ? PRF ? HSP ?

492 demandes créées

→ Soit 30% de taux de transformation visiteurs en demandes de formation

29 inscrits :

→ HSP : 22 + PRF : 3 + Alternance : 4

- 362 Demandes en cours et 101 Abandons

Les élus trouvent que ça fait une sacrée différence entre les inscrits à la JPO et le nombre de transformations dans MOCA. Le DR dit que le travail n'a pas été fait de façon homogène dans tous les centres...

🎯 Utilisation des appareils d'appoint

Une note de la DG précise que l'on ne peut pas utiliser des appareils d'appoint pour le chauffage, alors que c'est toléré par les DC. Peut-on officialiser par une note cette tolérance, sachant que plusieurs sites n'ont pas de chauffage (ou en panne ou pas adapté au volume du bâtiment)

Le DR déclare que le chauffage collectif doit être la source de chaleur dans les centres, mais il n'y a pas d'interdiction à utiliser un chauffage d'appoint réglementaire (NE CE) si nécessaire. D'après lui, les critères pour le froid sont à la main des directions de centre et il ne fera pas une note pour dire à tout un chacun la température à laquelle des chauffages réglementaires pourraient être mis en œuvre.

🎯 Questions diverses

1. Plus de salle de CSEE à Pessac, où déplace-t-on le prochain CSEE ?

L'analyse de la situation doit être faite à froid, dans l'immédiatement on peut le faire à Caudéran dans la salle de la Rampe. Le DR annonce que de toute façon un CSEE sera fait en Teams avant la fin de l'année. **La CGT sait qu'il pourra être recouru à la visioconférence par accord entre la direction et le bureau du CSEE... A défaut d'entente, ce recours est limité à 3 réunions par année civile par instance. Donc nous serons sûrement dans ce cas de figure qui ressemblera à un 49.3 !**

2. Le recrutement de formateur en froid à Limoges

Ce poste est en cours de recrutement, quand la personne sera identifiée il faudra lui faire passer les tests pros pour valider le CDI. Candidature étudiée à ce jour donc en étape 1.

3. Quelle analyse peut-on faire des mouvements de direction ?

Le DR dit qu'il n'y a pas de sujet et il ne s'interroge pas... Les gens sont libres de démissionner.

4. Pour la JPO du 6 décembre 2024, identification des stagiaires ambassadeurs. Pouvez-vous confirmer et est-ce vrai que la JPO sera sur toute la journée du vendredi ?

Le DR répond que la JPO est régionale et se déroulera principalement le vendredi matin mais qu'il y a des salariés qui se sont portés volontaires pour travailler le vendredi après-midi ! Le DR prend le point mais il n'est pas au courant de cette info de stagiaires ambassadeurs.

La CGT regrette une fois de plus que les JPO soient organisées le seul jour où les formateurs et formatrices terminent plus tôt. Nous sommes septiques sur le volontariat et nous espérons qu'il y aura récupération !

5. L'équipe des commerciaux est-elle au complet en termes de recrutement ?

Le DR confirme que l'équipe est finalisée

Rendez-vous CSEE le 19 novembre 2024



Vos élu(e)s CGT au CSEE Titulaires :

Véronique JOUFFRILLON, Alban LEROUSSEAUD, Benoît OSSUL

Vos élu(e)s CGT au CSEE Suppléants :

Marion LESUEUR, Amandine KHALDI, Nathalie BRENAC

Représentante Syndicale CGT :

Nathalie ABDALLAH



**Vos Délégués Syndicaux Régionaux
CGT Nouvelle Aquitaine**



Véronique JOUFFRILLON



Nathalie ABDALLAH



Benoît OSSUL



Alban LEROUSSEAUD



Vous savez SUR QUI COMPTER !

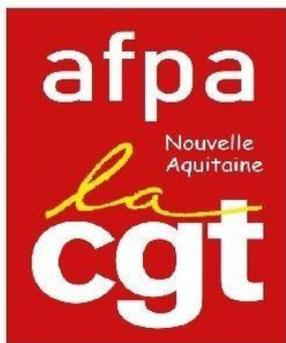
REJOIGNEZ-NOUS CGTAFPANA@gmail.com

Véronique JOUFFRILLON en Poitou-Charentes au 06 33 75 80 00

Alban LEROUSSEAUD pour le Sud Aquitain au 06 60 75 17 06

Benoit OSSUL & Nathalie ABDALLAH pour l'Aquitaine et le Limousin

au 06 45 43 51 15



Bulletin d'adhésion

Syndicat Nouvelle Aquitaine du Personnel de l'AFPA

CGT AFPA
57 avenue Bernadotte
17300 ROCHEFORT

Je soussigné(e) M. Mme Mlle adhère à la C.G.T.
(nom et prénom)

Né(e) le/...../.....

Adresse

Téléphone/...../...../.....

Portable/...../...../.....

Mél

Etablissement :

Date d'adhésion/...../.....

Salaire mensuel net : €

Cotisation : 1% du salaire net €

Le prélèvement automatique de la cotisation est effectué tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Signature de l'adhérent :

✂

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

M. Mme Mlle

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR

CCM NIORT
11 RUE ERNEST PEROCHON
BP 183
79006 NIORT CEDEX

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom

Adresse

Code postal Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etabliss^t Guichet N° de compte Clé RIB

Date/...../..... Signature de l'adhérent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL